

BRUXELLES, LE 19.11.80

REF. R 143143/LAB

NOTE **BIO COM (80) 469** AUX BUREAUX NATIONAUX
CC/AUX MEMBRES DU GROUPE

432

1	RACON
DR.	HUON
I.C.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
IND.	✓
R.F.	✓
ADM.	
S.A.	✓

REUNION DE LA COMMISSION DU 19 NOVEMBRE 1980 A STRASBOURG

AU COURS DE LA REUNION QU'ELLE A TENUE EN MARGE DE LA SESSION
PARLEMENTAIRE EN COURS, LA COMMISSION A TRAITE LES POINTS
BSUIVANTS :

1. PARLEMENT :

LA COMMISSION A MIS AU POINT LES MODALITES DE SA PARTICIPATION
AUX TRAVAUX DE LA SESSION EN COURS, SUR RAPPORT DU VICE-PRESIDENT
NATALI.

2. CONSEIL EUROPEEN ET CONSEILS :

- LA COMMISSION A FAIT LE POINT DE LA PREPARATION DU CONSEIL
EUROPEEN EN CE QUI CONCERNE NOTAMMENT LA SITUATION ECONOMIQUE
ET SOCIALE, LES RELATIONS NORD-SUD ET LES PROBLEMES COMMERCIAUX.
- LA COMMISSION A ENTENDU D'AUTRE PART UN RAPPORT DES MEMBRES DE LA
COMMISSION CONCERNES SUR LE DEROULEMENT DES CONSEILS PECHE DES
11 ET 13 NOVEMBRE, ECOFIN AINSI QUE COOPERATION DEVELOPPEMENT DU
18 NOVEMBRE.

3. PORTUGAL :

LA COMMISSION A APPROUVE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL COMPORTANT
D'UNE PART UNE PROPOSITION DE REGLEMENT DU CONSEIL POUR LA
CONCLUSION, SOUS FORME D'UN ECHANGE DE LETTRES ENTRE LA CEE ET LA
REPUBLIQUE PORTUGAISE, D'UN ACCORD RELATIF A LA MISE EN OEUVRE
D'UNE AIDE PRE-ADHESION EN FAVEUR DU PORTUGAL., D'AUTRE PART, LE
TEXTE DU PROJET D'ACCORD.
(CES TEXTES SERONT FINALISES ET ENVOYES AU CONSEIL DANS LES
PROCHAINS JOURS.) JE VOUS RAPPELLE (VOIR BIO 417 DU 22.10.80) QU'IL
S'AGIT D'UNE AIDE PORTANT SUR LA PERIODE PRENANT COURS LE 1.1.1981
ET EXPIRANT A LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU TRAITE D'ADHESION DU
PORTUGAL AUX COMMUNAUTES.
CETTE AIDE PORTE SUR UN MONTANT TOTAL DE 275 MUCE, A RAISON DE
150 MUCE SOUS FORME DE PRETS DE LA BEI ET 125 MUCE SOUS FORME
D'AIDES NON REMBOURSABLES. (AUCUN NOUVEL ENGAGEMENT FINANCIER DE
CES SOMMES NE POURRA INTERVEIR A PARTIR DE LA DATE D'ADHESION DU
PORTUGAL AUX COMMUNAUTES EUROPEENNES.)
L'ACCORD AVEC LE PORTUGAL A ETE PARAPHE LUNDI 17 NOVEMBRE, A BRUXELLE
S.
LA SIGNATURE INTERVIENDRA EN MARGE DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE AVEC
LA PARTICIPATION POUR LE PORTUGAL DU MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES, FREITAS DO ANARAL, ET POUR LA COMMISSION, DU VICE-
PRESIDENT NATALI.

AMITIES,
M. SANTARELLI